

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
États financiers
31 août 2022

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Table des matières

Exercice clos le 31 août 2022

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des produits et des charges	2
État de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires	6
Tableaux	
Tableau 1 – Tableau des produits	15

Aux membres de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022, et l'état des produits et des charges, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et les tableaux connexes pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 août 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants figurant dans les comptes de l'Organisation. Ainsi, nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2022 et 2021, des actifs et de l'actif net aux 31 août 2022 et 2021.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation – Information comparative

Dans le cadre de notre audit des états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 août 2022, nous avons également audité les ajustements décrits à la note 4 qui ont été effectués pour retraiter les états financiers pour l'exercice clos le 30 août 2021. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 août 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve le 16 décembre 2021 pour les raisons décrites au paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)
Le 3 février 2023

MNP¹ SENCRL, S.F.I.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A129294

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État de la situation financière

Au 31 août 2022

	2022	2021 <i>(Retraité – Note 4)</i>
Actif		
À court terme		
Trésorerie	4 502 524	3 870 650
Placements <i>(note 5)</i>	20 375 886	20 719 871
Débiteurs <i>(note 6)</i>	1 330 043	1 206 217
Charges payées d'avance	41 328	76 543
Avances aux projets	-	601 687
	26 249 781	26 474 968
Placements liés au fonds de solidarité	9 604 390	10 378 598
Immobilisations <i>(note 7)</i>	37 490	68 675
	35 891 661	36 922 241
Passif		
À court terme		
Créditeurs <i>(note 8)</i>	701 996	842 656
Apports reportés – Programmes de développement <i>(note 9)</i>	8 766 779	8 345 118
	9 468 775	9 187 774
Actif net		
Investi dans des immobilisations	37 490	68 675
Grevé d'une affectation interne	11 039 368	6 975 252
Affecté aux fins de la dotation	1 387 076	1 446 462
Fonds de solidarité	9 604 390	10 874 522
Non affecté	4 354 562	8 369 556
	26 422 886	27 734 467
	35 891 661	36 922 241

Approuvé au nom du Conseil,



Administrateur/Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 août 2022

	2022	2021 <i>(Retraité – Note 4)</i>
Produits (tableau 1)	25 123 337	20 094 402
Programmes internationaux		
Programmes de développement	5 139 261	2 197 435
Salaires et avantages	657 489	517 980
Autres charges de fonctionnement	10 752	5 297
Programmes de secours d'urgence – Dons du public	2 286 056	1 551 210
Programmes de secours d'urgence – Charges de fonctionnement	237 608	277 294
Programmes bilatéraux – Programme d'aide humanitaire internationale d'Affaires mondiales Canada	10 132 110	2 953 368
Programmes du fonds spécial temporaire	-	50 000
Programmes du fonds Alain Richemond	10 000	55 000
Programmes internationaux financés par le gouvernement du Québec	661 003	981 278
	19 134 279	8 588 862
Programmes au Canada		
Salaires et avantages sociaux	1 338 077	1 156 440
Frais de bureaux régionaux	105 486	78 626
Programme jeunesse – stagiaires	-	11 185
Autres charges de fonctionnement	40 126	53 302
Subventions provenant des conseils diocésains	7 270	2 000
Autres	-	763
Frais de recherche et d'éducation du public	-	750
Charges de fonctionnement	808 183	611 868
Carême de partage – Matériel et distribution	28 076	11 730
Campagne d'automne – Matériel et distribution	6 239	7 342
Charges de fonctionnement	320 005	134 732
Dons importants et dons planifiés	26 054	17 321
Publipostage	-	58 351
Québec sans frontières	-	798
	2 679 516	2 145 208
Gouvernance et activités générales		
Rencontres du Conseil national et du Comité de direction	34 264	24 959
Comités du Conseil national	60 117	11 211
Assemblées régionales	-	4 100
Cotisations des membres	64 787	35 230
Fonds de justice sociale de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC)	135 000	115 000
Autres frais de gouvernance	63 060	14 823
Salaires et avantages sociaux	1 056 344	1 020 840
Charges de fonctionnement	468 753	301 629
Amortissement des immobilisations	37 952	22 562
Charges liées à la structure – Coûts fixes	759 213	713 976
Projets spéciaux et nouvelles initiatives	75 018	61 110
	2 754 508	2 325 440
Total des charges	24 568 303	13 059 510
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments	555 034	7 034 892

Suite à la page suivante

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État des produits et des charges

Exercice clos le 31 août 2022

	2022	2021 (Retraité – Note 4)
Autres éléments		
Gain sur la cession de placements	572 517	612 600
Variation du gain latent sur les placements	(2 379 746)	1 505 865
	(1 807 229)	2 118 465
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 252 195)	9 153 357

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 août 2022

Exercice clos le 31 août	Grevé d'une affectation interne						Investissement dans des immobilisations	Affecté aux fins de la dotation	Fonds de solidarité	Non affecté	Total
	Affecté à l'Assemblée d'orientation	Affecté au fonds de réserve	Fonds Alain Richmond	Fonds spécial temporaire	Fonds pour les engagements internationaux (note 11)	Total des fonds grevés d'une affectation interne					
Soldes au 1^{er} septembre 2020	157,045	1,916,571	740,299	677,744	2,314,554	5,806,213	45,014	1,281,716	8,329,778	3,173,071	18,635,792
Virements internes (note 4)	100,000	583,429	-	-	-	683,429	-	-	1,700,000	(2,383,429)	-
Augmentation des engagements internationaux (note 4)	-	-	-	-	93,689	93,689	-	-	-	(93,689)	-
Excédent des produits sur les charges (note 4)	20,063	-	39,577	36,585	295,696	391,921	(22,562)	-	1,064,172	7,719,826	9,153,357
Solidarity Fund contributions (Note 4)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit financier	-	-	-	-	-	-	-	163,746	-	-	163,746
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	1,000	-	-	1,000
Utilisation pour les programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	(219,428)	-	(219,428)
Investissement dans des immobilisations	-	-	-	-	-	-	46,223	-	-	(46,223)	-
Ajustement du solde du fonds de réserve (note 4)	-	244,852	-	-	-	244,852	-	-	-	(244,852)	-
Ajustement pour affecter le produit financier au fonds non affecté (note 4)	-	-	-	-	-	-	-	-	(495,924)	495,924	-
Soldes au 31 août 2021 (Retraité - note 4)	277,108	2,744,852	779,876	714,329	2,703,939	7,220,104	68,675	1,446,462	10,378,598	8,620,628	27,734,467
Virements internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation des engagements internationaux (note 14)	-	-	-	-	4,352,595	4,352,595	-	-	-	(4,352,595)	-
Excédent des produits sur les charges	(258,088)	(103,504)	(30,218)	(29,574)	(111,947)	(533,331)	(37,952)	-	(452,292)	(228,620)	(1,252,195)
Apports au fonds de solidarité	-	-	-	-	-	-	-	-	100,000	(100,000)	-
Produit financier	-	-	-	-	-	-	-	(59,886)	-	-	(59,886)
Dotations	-	-	-	-	-	-	-	500	-	-	500
Virements internes pour répartir le produit financier (note 10)	-	-	-	-	-	-	-	-	(421,916)	421,916	-
Investissement dans des immobilisations	-	-	-	-	-	-	6,767	-	-	(6,767)	-
Soldes au 31 août 2022	19,020	2,641,348	749,658	684,755	6,944,587	11,039,368	37,490	1,387,076	9,604,390	4,354,562	26,422,886

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août 2022

	2022	2021 <i>(Retraité – Note 4)</i>
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 252 195)	9 153 357
Amortissement des immobilisations	37 952	22 562
Gain sur la cession de placements	(572 517)	(612 600)
Variation du gain latent sur les placements	2 379 746	(1 505 865)
Apports reportés – Programmes de développement	14 064 560	7 358 693
Recours au fonds de solidarité pour les programmes	(1 064 172)	(219 428)
	14 657 546	14 196 719
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(123 826)	(127 540)
Avances aux projets	601 687	(108 037)
Charges payées d'avance et acomptes	35 215	(21 422)
Créditeurs	(140 660)	(1 020 096)
Apports reportés – Programmes de développement	(13 642 899)	(5 813 953)
	1 387 063	7 105 671
Activités de financement		
Dotations (montant net du gain sur la cession de placements de 27 847 \$ et de la variation du gain latent sur les placements de 115 750 \$)	28 517	41 010
	28 517	41 010
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(6 767)	(46 223)
Variation nette de la trésorerie comprise dans les placements	842 814	(3 870 720)
Acquisition de placements	(16 122 566)	(12 290 763)
Produit tiré de la cession de placements	14 513 033	8 424 989
	(773 486)	(7 782 717)
Incidence nette de la conversion sur la trésorerie libellée en devises	(10 220)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie	631 874	(636 036)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 870 650	4 506 686
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 502 524	3 870 650

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution et nature des activités

L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix (l'« Organisation ») a été constituée sous le régime de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* en tant qu'organisme de bienfaisance, et à ce titre, elle est exemptée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi »).

L'Organisation est un organisme de bienfaisance qui pose des gestes humanitaires pour contribuer à la résolution des problèmes sociaux dans le monde.

2. Changement de méthode comptable

Instruments financiers

Traitement comptable des instruments financiers contractés entre apparentés, informations à fournir sur les risques importants et autres modifications

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2021 (ci-après, la « date de première application »), l'Organisation a adopté les recommandations révisées du Conseil des normes comptables pour l'évaluation et la présentation des instruments financiers contractés entre apparentés, ainsi que les révisions sur les informations à fournir sur les risques importants du chapitre 3865, « Instruments financiers ». La norme révisée fournit des indications et des exigences supplémentaires pour l'évaluation des instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés »).

Le chapitre 3856 révisé précise qu'une entité doit fournir des informations pertinentes qui lui sont propres aux utilisateurs de ses états financiers pour leur permettre d'évaluer la nature et l'ampleur de chaque type de risque associé aux instruments financiers. Aux termes de ces modifications, il n'est plus nécessaire de présenter séparément les risques découlant des dérivés et ceux découlant des autres instruments financiers.

Le chapitre 3856 révisé exige que les instruments financiers contractés entre apparentés qui suivent soient initialement évalués à la juste valeur :

- Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif;
- Les instruments d'emprunt pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont directement ou indirectement observables;
- Les contrats dérivés.

Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont évalués initialement au coût. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut choisir d'évaluer ultérieurement à la juste valeur les instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui sont cotés sur un marché actif, ou pour lesquels des données d'entrées importantes pour la détermination de la juste valeur sont observables. Si l'Organisation ne fait pas ce choix, ces instruments sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. L'Organisation évalue par la suite à la juste valeur ses placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et tous les instruments dérivés, à l'exception de ceux qui sont désignés dans des relations de couverture admissibles ou qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés d'une autre entité, et qui doivent être réglés par la livraison de tels instruments. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont évalués ultérieurement selon la méthode du coût.

Auparavant, l'Organisation évaluait initialement les instruments financiers contractés entre apparentés à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ». Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers contractés entre apparentés ont été évalués selon le chapitre 3856 en vigueur.

2. Changement de méthode comptable (suite)

Transition

L'Organisation a appliqué rétrospectivement les modifications de méthodes comptables découlant de l'adoption du chapitre 3856 révisé, et les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités. Les instruments financiers échangés dans une opération entre apparentés qui n'existaient pas à la date de première application et qui ont été dépréciés ou modifiés au cours de l'exercice précédent n'ont pas été retraités conformément au chapitre 3856. De plus, les dispositions transitoires ci-dessous ont été appliquées aux instruments financiers contractés entre apparentés qui existaient à la date de première application.

- Le coût d'un instrument financier qui est assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes et déduction faite de toute perte de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans les états financiers.
- Le coût d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à la valeur comptable de l'instrument selon les états financiers de l'entité, déduction faite de toute perte de valeur, à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans ces états financiers.
- La juste valeur d'un instrument financier correspondant à un investissement dans des instruments d'emprunt ou des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, à des instruments d'emprunt pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de leur juste valeur sont observables, ou à des contrats dérivés est déterminée à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif dans les états financiers.

L'application rétroactive de ces changements de méthodes comptables n'a pas eu d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de l'Organisation.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Le produit financier est affecté aux fonds aux fins de présentation de l'information en fonction de la pondération de chaque fonds.

Par nature, ces jugements sont assujettis à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au cours des exercices ultérieurs, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés, de même que les placements dans des obligations désignés de façon irrévocable par l'Organisation comme étant évalués à la juste valeur, sont comptabilisés à leur juste valeur. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans le résultat. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la vente et à l'émission d'instruments financiers sont passés en charges pour les éléments évalués à la juste valeur, et sont imputés aux instruments financiers respectifs pour les éléments évalués au coût après amortissement.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a indication de perte de valeur. Lorsqu'il existe un changement important dans le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est réduite et le montant de la réduction de valeur est comptabilisé en résultat net. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, à la condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée antérieurement. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat net.

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les fonds à recevoir au titre du Carême de partage, les avances et autres débiteurs, les créditeurs, les salaires à payer, les indemnités de cessation d'emploi liées au programme de détachement de la main-d'œuvre et le règlement d'un emprunt non remboursable.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur comprennent les parts de fonds communs et les placements dans des actions et obligations cotées sur un marché actif.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Elle regroupe les actifs pour les tests de dépréciation, notamment lorsqu'elle ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié individuellement. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction vérifie si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement à un contrat. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, à l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués initialement au coût, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif; le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

Pour ce qui est des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés qui sont évalués initialement au coût, l'Organisation réduit la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif ou des actifs à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie soumise à restrictions.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et majorés des coûts directement attribuables à l'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative.

	Années
Matériel informatique	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Aide gouvernementale

Les subventions reçues au titre des salaires et des loyers versés durant la pandémie de COVID-19 sont comptabilisées dans les autres sources de produits.

Comptabilité par fonds

L'Organisation, qui suit la méthode du report et applique la méthode de comptabilité par fonds, tient neuf fonds : le fonds non affecté, le fonds des immobilisations, le fonds de dotations, le fonds de solidarité, le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation, le fonds de réserve, le fonds Alain Richemond, le fonds spécial temporaire et le fonds pour les engagements internationaux.

Le fonds non affecté présente les produits et les charges de l'Organisation servant à financer les projets de développement et les activités administratives qui ne sont pas directement liées aux autres fonds.

Le fonds des immobilisations présente l'amortissement du matériel informatique, du matériel de bureau et des améliorations locatives qui sont utilisées par l'Organisation pour mener à bien sa mission.

Le fonds de dotations présente les ressources de l'Organisation reçues à titre de dotations. Les produits financiers tirés des ressources de ce fonds y sont comptabilisés. Les gains et pertes réalisés sur la cession de placements sont constatés dans le fonds de dotations.

Le fonds de solidarité, lancé en septembre 2016, vise à financer la conception de projets qui cadrent avec les quatre axes thématiques et à fournir de l'aide humanitaire grâce aux produits financiers tirés du capital accumulé. Bien que sa forme et son fonctionnement soient semblables à ceux du fonds de dotations, une clause restrictive prévoit que le capital peut être utilisé avant l'arrivée à échéance. Les produits tirés du capital du fonds de solidarité sont utilisés au cours de l'exercice suivant leur réalisation pour financer les activités de l'Organisation, les programmes réguliers et les projets d'aide humanitaire, selon la volonté exprimée par les apporteurs.

Le fonds affecté à l'Assemblée d'orientation présente l'actif net de l'Organisation consacré au financement de l'Assemblée d'orientation qui a lieu tous les cinq ans. Chaque année, des fonds de 25 000 \$ (100 000 \$ en 2022) y sont transférés à partir du fonds non affecté. Le produit financier tiré des montants inutilisés augmente le solde du fonds au fil des années.

Le fonds de réserve présente la réserve de fonds non affectés de l'Organisation. Il s'agit du montant qui serait nécessaire pour couvrir une partie de son fonctionnement en cas de cessation des activités.

Le fonds Alain Richemond présente les montants reçus par l'Organisation dans le cadre d'une succession importante au cours de l'exercice 2014. Les montants qui se sont accumulés dans le compte servent exclusivement à financer les projets de construction et de formation dans les écoles de villages ethniques défavorisés qui se trouvent principalement en Asie.

Le fonds spécial temporaire présente les montants de l'Organisation provenant d'un don important reçu au cours des exercices 2013 et 2014, ainsi que le produit financier qui en découle. Les fonds qui y sont accumulés servent principalement à financer les projets menés dans le Moyen-Orient et les initiatives internationales.

Le fonds pour les engagements internationaux présente les apports reportés de l'Organisation et les affectations internes liées au programme de développement international, ainsi que les fonds découlant de la réduction ou de l'annulation de projets afin de s'assurer que ces montants puissent servir au programme international dans l'avenir. Par conséquent, le fonds permet de couvrir les frais des engagements indiqués ci-dessus pour les cinq prochaines années.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2022

3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

L'Organisation utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement sûre. Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les apports provenant du Carême de partage, les activités de collecte de fonds et les autres dons qui ne sont pas grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir par l'Organisation ou ses représentants. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre d'apports reportés, puis comme produits lorsqu'ils sont utilisés conformément aux restrictions imposées par les donateurs.

L'Organisation a conclu plusieurs contrats avec le gouvernement du Canada, notamment avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le financement de projets dans plusieurs pays grâce à son programme d'aide humanitaire internationale. La portion des apports liés aux programmes de développement est comptabilisée à titre de produits dans la mesure où les charges connexes sont engagées. La portion restante des apports utilisée dans le recouvrement des frais généraux, des frais de gestion et des frais d'approvisionnement qui s'appliquent à l'Organisation est comptabilisée à titre de produits selon les dispositions de chaque contrat.

Les dotations et les produits financiers tirés de celles-ci sont comptabilisés en tant qu'augmentation directe si l'actif net est reçu à titre de dotation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles sont effectuées. Le produit d'intérêts est comptabilisé selon le temps écoulé. Le produit de dividende est comptabilisé lorsqu'il est légalement payable à l'Organisation. Le produit provenant des parts de fonds communs est comptabilisé au moment de la distribution.

4. Correction d'une erreur

Au cours de l'exercice, l'Organisation a déterminé que le produit financier du fonds de solidarité a été comptabilisé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net plutôt que dans l'état des résultats, ce qui s'est traduit par une hausse de 1 064 172 \$ de l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 août 2021. De plus, une correction a été apportée à la présentation de l'état de l'évolution de l'actif net et à la répartition entre les fonds. Pour 2021, cette correction s'est traduite par une hausse du produit financier, qui comprend le produit d'intérêt, les gains sur cession de placements et le gain latent sur placements qui avaient été initialement comptabilisés comme une hausse directe de l'actif net.

5. Placements

	2022	2021
Évalués à la juste valeur :		
Trésorerie chez le courtier et le gardien des valeurs	6 368 967	7 211 781
Obligations portant intérêt à des taux s'échelonnant de 0,25 % à 4,01 % et arrivant à échéance entre 2022 et 2032 (coût de 11 224 841 \$; 9 583 851 \$ en 2021)	10 534 489	9 604 216
Actions (coût de 8 589 086 \$; 8 623 635 \$ en 2021)	10 265 626	11 195 781
Parts de fonds communs (coût de 2 791 121 \$; 2 142 378 \$ en 2021)	2 811 194	3 086 691
Placements liés au Fonds de solidarité	(9 604 390)	(10 378 598)
	20 375 886	20 719 871

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2022

6. Débiteurs

	2022	2021
Carême de partage	1 243 454	921 102
Subventions au titre des salaires et des loyers à recevoir	-	164 574
Taxes de vente	59 440	82 933
Avances et autres débiteurs	27 149	37 608
	1 330 043	1 206 217

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur comptable nette	2021 Valeur comptable nette
Matériel informatique	57 695	28 582	29 113	47 731
Matériel	28 525	27 561	964	4 591
Améliorations locatives	50 586	43 173	7 413	16 353
	136 806	99 316	37 490	68 675

8. Crédateurs

	2022	2021
Crédateurs	80 238	219 835
Salaires, avantages sociaux et indemnités de vacances à payer	618 524	495 796
Charges à payer	3 234	127 025
	701 996	842 656

Aux 31 août 2022 et 2021, les remises gouvernementales s'élevaient à respectivement 22 598 \$ et 35 229 \$.

9. Apports reportés – Programmes de développement

Les apports reportés sont des apports inutilisés et affectés à des programmes de développement. La comptabilisation de ces montants à titre de produits est reportée aux périodes où les dépenses en question sont engagées. Les variations du solde des apports reportés se présentent comme suit :

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 345 118	6 800 378
Montant reçu au cours de l'exercice	14 064 560	7 358 693
Moins : montant comptabilisé dans les produits au cours de l'exercice	(13 642 899)	(5 813 953)
	8 766 779	8 345 118

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 août 2022

10. Virements internes

Au cours de l'exercice, l'Organisation a transféré 421 916 \$ du fonds de solidarité au fonds non affecté, lequel montant représente le bénéfice net provenant du capital du fonds de solidarité devant servir à financer les activités de l'Organisation.

11. Carême de partage – Carême de l'exercice précédent

Les apports provenant du Carême de partage sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus par les représentants et que ces derniers en confirment le montant à l'Organisation. Les apports dont la confirmation a été reçue en retard sont comptabilisés dans la section consacrée au carême de l'exercice précédent.

12. Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite à cotisations déterminées de l'Organisation vise tous ses salariés qui répondent aux critères d'admissibilité précisés dans le contrat de régime de retraite. L'Organisation est tenue de verser une cotisation correspondant à 5 % de la rémunération brute des employés. La cotisation de l'Organisation au cours de l'exercice s'est élevée à 174 159 \$ (168 098 \$ en 2021). La somme est comptabilisée dans l'état des produits et des charges.

13. Charge d'impôt

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « Loi ») et, à ce titre, est exonérée d'impôt et a le droit de remettre des reçus de dons aux fins fiscales. Afin de préserver son statut d'organisme de bienfaisance en vertu de la Loi, l'Organisation doit respecter certaines exigences prescrites par cette dernière. La direction est d'avis que l'Organisation répond à ces exigences.

14. Engagements

L'Organisation a conclu plusieurs contrats de location arrivant à échéance entre février 2023 et janvier 2026 pour un total de 665 196 \$. Les paiements annuels minimaux sont estimés comme suit :

2023	616 322
2024	45 124
2025	3 000
2026	750
	<hr/>
	665 196

L'Organisation s'est aussi engagée auprès de partenaires dans le cadre de projets internationaux jusqu'en 2026. Au 31 août 2022, un montant de 25 829 512 \$ est prévu aux termes des protocoles d'entente. De ce montant, une tranche de 6 944 587 \$ a été apportée par l'Organisation. Le solde restant est couvert par AMC et d'autres donateurs, en plus des dons provenant du public et des dons spéciaux. Si l'Organisation ne parvient pas à recueillir les fonds nécessaires auprès des donateurs pour mettre en œuvre ces projets, elle peut se retirer de ces engagements. Au 31 août 2022, le montant affecté aux programmes internationaux a été augmenté de 4 240 648 \$.

15. Instruments financiers (suite)

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction estime que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

Concentration du crédit

Les instruments financiers susceptibles d'assujettir l'Organisation à une concentration du risque de crédit sont principalement les fonds à recevoir au titre du Carême de partage, car ils sont directement liés à la capacité de paiement des diocèses et aux placements effectués selon l'attribution qui en est faite.

Par conséquent, l'Organisation a établi des directives de placement et des restrictions quant aux placements acceptables afin de réduire au minimum le risque de crédit. La politique de placement est régulièrement passée en revue par le comité d'audit de l'équipe des finances.

L'Organisation a revu son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de l'accroissement des fonds à recevoir au titre du Carême de partage.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. L'Organisation prend part à plusieurs projets pour divers programmes qui exigent des liquidités pour en assurer le fonctionnement.

Il existe un risque que l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en raison des passifs financiers qui figurent à son état de la situation financière.

La stratégie de l'Organisation pour gérer ses liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités et honorer ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, que ce soit dans des circonstances normales ou difficiles. L'Organisation investit une part de ses actifs dans des titres liquides.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier puisse subir l'incidence défavorable d'une fluctuation des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, ce qu'on appelle le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur des actifs ou passifs financiers, c.-à-d. le risque de prix.

L'Organisation est exposée à un risque de flux de trésorerie imputable à la variation des taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe.

Elle atténue le risque de taux d'intérêt sur les placements en diversifiant la durée des placements à revenu fixe qu'elle détient en tout temps.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Organisation a diminué en raison d'une augmentation des placements dans des obligations.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours des titres détenus (exclusion faite des variations découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à l'émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Les placements de l'Organisation dans des titres négociés sur un marché public et des obligations de sociétés l'exposent au risque de prix, puisque ces placements sont assujettis à des changements de prix sur un marché libre pour plusieurs raisons, y compris la variation des taux d'intérêt du marché, les indicateurs économiques généraux et les restrictions sur les marchés du crédit.

Conformément à la politique de placement efficace, la direction s'assure que les actifs de l'Organisation sont gérés de façon à maintenir un équilibre entre les risques et le rendement du capital investi. Les gestionnaires de portefeuilles sont tenus de se conformer à cette politique et doivent rendre des comptes chaque année sur la gestion du capital investi.

Au cours de l'exercice, l'exposition au risque de prix autre de l'Organisation a augmenté, car cette dernière a investi davantage dans des actions cotées et des parts de fonds communs, ce qui a une incidence sur la volatilité de ses placements.

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit lié à son placement dans des fonds à revenu fixe, car les émetteurs pourraient être incapables d'honorer leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Il y a concentration du risque de crédit quand une part importante du portefeuille est investie dans des titres de capitaux propres qui ont des caractéristiques similaires ou qui sont soumis à des conditions similaires sur le plan économique et politique, entre autres. La direction est d'avis que sa stratégie de diversification est adéquate pour protéger l'actif net de l'Organisation contre les risques de crédit importants.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Les chiffres de l'exercice précédent ont été préparés par un autre comptable.

Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Tableau 1 – Tableau des produits

Exercice clos le 31 août 2022

	2022	2021
Carême de partage		
Diocèses et paroisses	1 595 415	1 667 019
Dons mensuels	1 160 210	1 213 762
Activités régionales et autres	1 843 297	2 189 600
Carême de l'exercice précédent	991 972	1 516 369
Financement gouvernemental non grevé d'une affectation		
Manitoba Council for International Cooperation (MCIC)	32 160	42 966
Activités de collecte de fonds		
Successions	2 187 094	2 083 293
Dons d'actions	219 421	73 131
Rentes et primes d'assurance	1 000	1 703
Publipostage	1 178 632	1 137 796
Dons spontanés non grevés d'une affectation	954 376	1 095 293
Dons importants ou de sociétés	267 096	349 880
Autres dons	129 904	16 852
Autres sources de produits	673 136	2 502 806
Apports du gouvernement grevés d'une affectation	13 889 624	6 203 932
	25 123 337	20 094 402